VILLE DE
PARIS

INFORMATION
D24SGVP-009182

Exercice du droit de préemption urbain, sur l'immeuble situé 242-244, rue Saint-Martin, à Paris 3e.

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 adoptant le programme local de l'habitat entre 2011 et 2016, tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010 et modifié par délibération 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015, ainsi que le cadre des actions mises en œuvre par la Ville pour mener à bien ce programme,

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 déléguant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Paris le 2 mai 2024 portant sur l'immeuble situé 242-244, rue Saint-Martin à Paris 3e, cadastré section AV n° 26, propriété de la SNC MOUSQUETAIRES, au prix de 8.100.000 € en valeur « partiellement occupé » auquel s'ajoute une commission à la charge de l'acquéreur de 289.800 € TTC,

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 25 juin 2024,

Considérant que ce bien est situé dans le 3e arrondissement, caractérisé par un taux de logements sociaux de 9,1 % au 1er janvier 2023. Or, l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement, afin de se rapprocher du seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation,

a, par décision du 28 juin 2024 , exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré de 8.100.000 € en valeur « partiellement occupé » auquel s'ajoute une commission à la charge de l'acquéreur de 289.800 € TTC sur l'immeuble situé :

242-244, rue Saint-Martin à Paris 3e

en vue d'y réaliser une opération comportant 16 logements locatifs sociaux et un local d'activité.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 2 juillet 2024